

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN,
LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, SAILLANT,
POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, SIMON, BELLIOU, ROBIN,
TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS.

Date de convocation

14 décembre 2017

A l'exception de :
Madame HUCHET.
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Monsieur CAZIN a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

*Date du
Conseil Municipal*

20 DECEMBRE 2017

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Présents---- 32

Votants ----- 32

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur
ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ TARIFS 2018 – PORT DE PLAISANCE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Conformément à la convention de concession conclue entre la Commune de
Pornichet et la SA du Port de Plaisance Pornichet - La Baule pour l'exploitation du
port de plaisance, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs
annuels après vote des tarifs par le Conseil Portuaire.

Le Conseil Portuaire réuni le 17 novembre 2017 a adopté les tarifs proposés par le
cessionnaire. Il est appliqué une hausse de 1 % sur les tarifs sauf pour ceux de
grutage qui restent inchangés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2018 votés par le Conseil
Portuaire comme suit :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



S.A. PORT DE PLAISANCE DE
PORNICHET-LA BAULE
TEL : 02.40.61.03.20 / FAX : 02.40.61.67.18

PROJET TARIFS SECTEUR PUBLIC 2018

CAT.	LONG. H.T.	LARG	Juin à Août *			Septembre-Octobre-Avril-Mai			Novembre à Mars		
			JOUR	SEMAINE	MOIS	JOUR	SEMAINE	MOIS	JOUR	SEMAINE	MOIS
1	Jusq. 5,99	2,30	15,00	92,00	311,00	10,00	61,00	210,00	7,50	46,00	155,00
2	6,00-6,99	2,60	16,00	113,00	377,00	12,00	75,00	253,00	9,00	56,00	185,00
3	7,00-7,99	2,80	20,00	125,00	418,00	13,50	84,00	283,00	10,00	61,00	204,00
4	8,00-8,99	3,10	23,50	141,00	481,00	16,00	92,00	310,00	12,00	70,00	235,00
5	9,00-9,99	3,40	26,00	155,00	515,00	17,50	102,00	341,00	13,00	76,00	257,00
6	10,00-10,99	3,70	29,50	184,00	620,00	20,00	117,00	394,00	14,50	87,00	295,00
7	11,00-11,99	4,00	33,50	204,00	688,00	22,00	130,00	441,00	16,50	98,00	328,00
8	12,00-13,99	4,60	43,00	264,00	895,00	28,50	171,00	572,00	20,50	126,00	425,00
9	14,00-15,99	4,90	52,50	324,00	1091,00	35,50	207,00	702,00	25,50	155,00	520,00
10	16,00-17,99	5,80	62,50	384,00	1304,00	41,00	246,00	834,00	30,00	185,00	625,00
11	Par mètre supplémentaire		4,90	30,30	100,00	3,20	19,00	64,00	2,30	14,00	47,00

MULTICOQUES : Tarif longueur x 1,5

FORFAITS ANNUELS

Poste sous passerelle Cat. 1 : 993,00 €
Poste sous passerelle Cat. 2 : 1 260,00 €

PRESTATIONS DE SERVICE

Main d'œuvre

Heures ouvrables : 39,00 €
Autres Heures : 55,00 €

Remorquage

Minimum facturé : 64,00 €
34,00 €

POMPAGE

Minimum facturé : 68,00 €
34,00 €

* : Les forfaits mensuels ne sont pas applicables en Juillet et Août.

**PROJET TARIFS ANNUELS 2018
POSTES AMODIES**

CAT.	LONG. H.T.	LARG	FORFAIT ANNUEL
1	inférieure à 06 mètres	2,40	1 925
2	06 mètres - 08 mètres	3,00	2 566
3	08 mètres - 10 mètres	3,60	3 315
4	10 mètres - 12 mètres	4,10	4 812
5	12 mètres - 15 mètres	4,75	6 844
6	15 mètres - 20 mètres	5,75	9 624
7	20 mètres - 25 mètres	6,50	13 473

**PROJET TARIFS FORFAITAIRES D'HIVER 2018
POSTES AMODIES**

CAT.	LONG. H.T.	LARG.	Forfait Janvier-Février-Mars	Forfait Octobre-Novembre-Décembre
1	Jusq. 5,99	2,30	349	390
2	6,00-6,99	2,60	416	167
3	7,00-7,99	2,80	459	518
4	8,00-8,99	3,10	304	435
5	9,00-9,99	3,40	578	641
6	10,00-10,99	3,70	664	738
7	11,00-11,99	4,00	738	823
8	12,00-13,99	4,60	956	1067
9	14,00-15,99	4,90	1170	1307
10	16,00-17,99	5,20	1406	1563

Forfaits effectués sur la base du tarif mensuel avec remise de 25%.

DELIBERATION :

⇒Vu la convention de concession conclue entre la Commune de Pornichet et la SA du Port de Plaisance Pornichet - La Baule,
⇒Vu l'adoption des tarifs 2018 par le Conseil Portuaire en date du 17 novembre 2017,
⇒Vu l'avis de la Commission finances en date du 13 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2018 du port de plaisance tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.